



## Note brève et synthétique du budget primitif 2024

I-	Contexte d'élaboration du budget .....	2
II-	Résultats 2023 reportés au BP 2024.....	3
III-	Objectifs du budget 2024 .....	4
IV-	Détails du budget 2024.....	4
V-	Les recettes nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement.....	5
VI-	Epargne et endettement .....	6
VII-	Synthèse et éléments à retenir : .....	7

## I- Contexte d'élaboration du budget

A l'instar des derniers exercices, cette préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans un environnement complexe et d'une grande instabilité.

### Au niveau international tout d'abord,

Selon l'OCDE, l'économie mondiale s'est montrée plus résiliente que prévu au premier semestre de 2023, mais les perspectives de croissance restent moroses.

En 2024, la croissance mondiale devrait être inférieure à celle observée en 2023, compte tenu de la matérialisation progressive des effets des politiques monétaires et de la reprise plus faible que prévu enregistrée en Chine.

L'inflation pourrait de nouveau s'avérer plus persistante qu'anticipé, dans la mesure où les marchés de l'énergie et des produits alimentaires pourraient encore subir des perturbations.

Un ralentissement plus marqué de l'activité en Chine freinerait davantage la croissance partout dans le monde. La dette publique reste élevée dans de nombreux pays.

Au niveau national ensuite, les prévisions macro-économiques du projet de loi de finances (PLF) pour 2024 tablent sur une croissance à + 1,4 %, et un reflux notable de l'inflation qui s'établirait à + 2,6 %.

En 2024, le solde public s'améliorera par rapport à 2023 et atteindrait - 4,4 % du PIB, conformément au Programme de stabilité 2023-2027. Avec une prévision de croissance établie à 1,4 %, l'amélioration du solde s'expliquerait principalement par la sortie progressive des mesures temporaires de lutte contre la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien aux plus fragiles.

La baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3% de déficit à horizon 2027. Cette trajectoire pluriannuelle des finances publiques est celle prévue dans le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP 2023-2027) dont l'examen se poursuit actuellement au Parlement.

Les collectivités locales seront également associées à cette maîtrise des dépenses, avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5 % à l'inflation

Au niveau de la loi de finances pour 2024 : une hausse des bases fiscales de 3.9% a été décrétée ce qui impactera les impôts des ménages.

### Au niveau intercommunal (CCPEVA)

Après une année 2022 compliquée, 2023 laisse apparaître de meilleurs résultats budgétaires. Cependant peu d'actions ont pu se réaliser dans certains budgets annexes comme l'eau.

L'épargne nette « tous budgets confondus » a été restaurée grâce, à l'augmentation des recettes liées à la fiscalité



Les charges de personnel augmentent de par les nouvelles embauches (566'000€) et les décisions nationales (+152'000)

La revalorisation des bases de 3,9 % majorera les bases des locaux d'habitation et des taxes associées à savoir THRS, TFPB, TFNB et TEOM.

La CFE augmentera à la mise en place des bases minimum indexées sur le chiffre d'affaires + 570 000 € suite à la délibération de septembre 2023. Le coefficient de la TASCOT augmentera de 0,05 pour passer de 1,00 à 1,05 : + 42 000 € suite à la délibération d'avril 2023.

Le VM sera à 0,80 % pour les communes de Evian-Les-Bains, Publier et Marin et à 0,75 % pour les autres communes : + 750 000 € suite à la délibération de septembre 2023. Toutes les communes seront à 0,80 % en 2025.

Il est proposé de faire évoluer la TEOM de 9,80 % à 11,00 % afin de pouvoir financer les investissements et notamment les travaux sur les déchèteries : + 1 018 093 € sans tenir compte de la revalorisation des bases de 3,9 % de l'inflation constatée (environ 300 K€).

## II- Résultats 2023 reportés au BP 2024

L'exécution budgétaire 2023 laisse apparaître les éléments suivants :

	Dépenses (a)	Recettes (b)	Résultat de clôture 2023 (b-a)
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 385 220.93</b>	<b>1 502 608.89</b>	<b>757 898.79</b>
Excédent 2022 reporté		640 510,83	
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>1 471 345.66</b>	<b>462 429.04</b>	<b>-581 826.78</b>
Excédent 2022 reporté		427 089,84	
Reste à réaliser	-169 652,08	262 960,00	93 307,92
<b>TOTAL</b>			<b>269 379.93</b>

Malgré la hausse des dépenses de fonctionnement, le résultat de fonctionnement est resté excédentaire, grâce notamment à une reprise du résultat de fonctionnement de 2022.

→ L'excédent de fonctionnement de 757 898.79 € est repris au budget 2024 :

- en recette de fonctionnement au compte 002 pour 269 379.93 €
- en recette d'investissement au compte 1068 pour 488 518.86 €. Ce montant servant à couvrir le déficit d'investissement déduction faite du solde des restes à réaliser.

La section d'investissement a été marquée par le lancement de travaux importants, dont une partie du financement avait été anticipé par la souscription d'un emprunt. Grâce à cela, le déficit d'investissement a pu être limité



→ le déficit d'investissement de 581 826.78 € est repris au budget 2024 en dépense d'investissement au compte 001.

### III- Objectifs du budget 2024

Cette année 2024 verra se terminer les travaux engagés sur 2023, et lancera les opérations suivantes :

- Agrandissement de l'école maternelle : 200 000 €
- Agrandissement du pôle périscolaire à l'école primaire : 120 000 €
- Achat d'un tractopelle pour les services techniques : 150 000 €
- Réalisation d'un abri pour le sel de déneigement de la voirie : 57 000 €

### IV- Détails du budget 2024

#### 1- Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les prévisions 2024 sont en légère baisse par rapport aux dépenses 2023 dans ce chapitre budgétaire grâce notamment au réajustement des prévisions des dépenses en énergie et à la fin de la provision pour frais d'actes

Elles passent de 579.777 € en prévisions 2023 à 549.250 € en prévisions 2024

#### 2- Les charges de personnel (chapitre 012)

Légère augmentation pour ce chapitre budgétaire, avec la prévision de créer un poste au service administratif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 pour un temps non complet (60%)

#### 3- Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Pas d'évolution notable pour ce chapitre qui prévoit des crédits notamment pour les indemnités des élus, et la contribution annuelle au SDIS

#### 4- Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits des services sont en légère hausse, avec une augmentation de la fréquentation des services périscolaires.

#### 5- Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les bases fiscales augmenteront de +3,9% cette année, selon la loi de finances 2024, pour l'ensemble du territoire national.

Il a été décidé d'augmenter les taux communaux pour la taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non bâti et la taxe d'habitation **de 15 %** afin d'apporter des ressources complémentaires à la commune face au programme d'investissements engagés.

Nous avons été prudents sur le produit de la taxe sur les droits de mutation compte tenu du contexte immobilier actuel.



6- Les dotations et participations (chapitre 74)

Le montant des dotations versées par l'Etat demeurera presque identique à l'année précédente.  
Le fonds genevois est également prévu à l'identique.

7- Les produits de gestion courante (chapitre 75)

Le produit lié au revenu des immeubles restera stable.

8- Les investissements mobiliers et immobiliers programmés (chapitres 20, 21 et 23)

Le budget 2024 intègre les restes à réaliser des opérations engagées en 2023 :

- Travaux de la salle des fêtes : 140.908 €
- Mission de maîtrise d'œuvre des travaux de la salle des fêtes : 28.743 €
- Subventions restant à encaisser pour ces travaux : 262.960 €

Les projets principaux pour 2024 sont :

- Agrandissement de l'école maternelle : 200 000 €
- Agrandissement du pôle périscolaire à l'école primaire : 120 000 €
- Achat d'un tractopelle pour les services techniques : 150 000 €
- Réalisation d'un abri pour le sel de déneigement de la voirie : 57 000 €

## V- Les recettes nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement.

Le montant du FCTVA est prévu à 160 000 € suite aux travaux 2023.

La taxe d'aménagement est prévue à 50 000 €

Les subventions restant à encaisser sont de l'ordre de 262 960 € pour les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes. Les subventions à solliciter sont de l'ordre de 79 000 € pour le pôle périscolaire.

L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 à la section d'investissement sera de 488 518.86 € au 1068

## VI- Epargne et endettement

### 1- Epargne

En 2024, l'épargne sera impactée par les investissements importants que la commune a engagés.

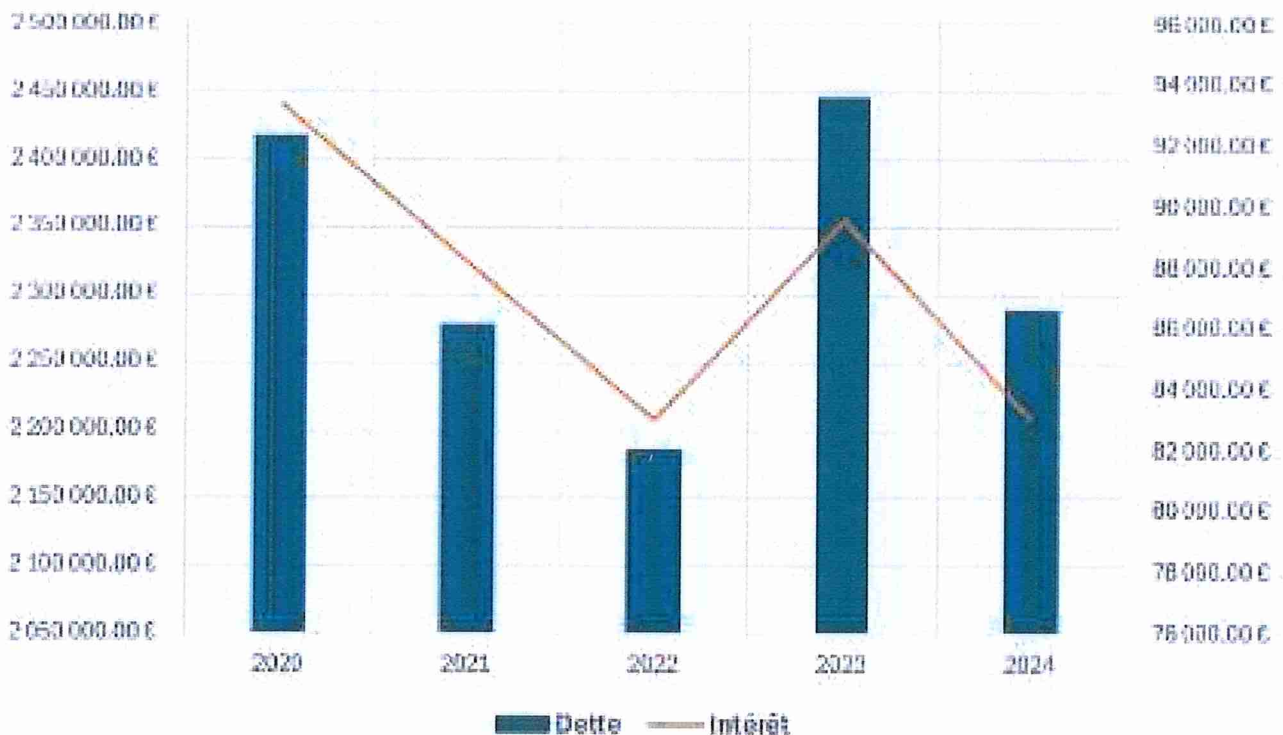
### 2- Endettement

En 2024, la commune devra faire face au remboursement de :

- 88 000 € de charges d'intérêts
- 166 900 € de remboursement de capital de la dette.
- Soit une annuité de la dette de 254 900 €

Le profil de la dette de la commune est le suivant :

### Evolution de la dette et des charges financières





## VII- Synthèse et éléments à retenir :

Un budget de fonctionnement en baisse malgré un contexte inflationniste important et une volonté continue d'amélioration de la qualité des services proposés aux usagers. Cette maîtrise de la section de fonctionnement permet de reconstituer la trésorerie pour faire face aux besoins de la section d'investissement.

Un programme d'investissement ambitieux s'inscrivant pleinement dans le PPI 2020-2026

2024 : marque le lancement de deux projets d'envergure qui vont permettre d'offrir à Féternes à la fois une maîtrise de son développement mais aussi de développer son attractivité : la révision du PLU et l'opération « Chef-Lieu ».

### En recettes :

- Hausse des taux d'imposition
- Hausse de certains produits tarifaires
- Demande de subvention pour les travaux à venir et solde des travaux en fin de chantier

### En dépenses :

- Légère baisse des charges à caractère générale malgré l'inflation et la volonté d'améliorer les moyens attribués aux services.
- Hausse contenue de la masse salariales
- Stabilisation des autres dépenses de fonctionnement (subventions,...)
- En investissement, l'objectif demeure la mise en œuvre maximale du Plan pluriannuel d'investissement

*Vu pour être annexé à la délibération  
n°D2024-025 du 3 avril 2024*

La secrétaire de séance  
Louisette BEETSCHEN

Le Maire  
Maxime JULLIARD



